

ANALYSE

Comme c'était prévisible, la France, l'Autriche, l'Allemagne et le Luxembourg vont être traduits en justice par la commission européenne devant la cour de justice européenne « parce qu'ils appliquent un taux réduit de TVA sur les chevaux et en particulier sur les chevaux de course ». Le communiqué AFP qui nous apprend la nouvelle le 8 octobre dernier précise plus loin que les taux réduits de TVA « ne peuvent pas être appliqués aux animaux de compagnie ou aux poneys et chevaux de course ou domestiques, car ils ne sont pas destinés à la consommation humaine ou animale ». Cette attaque est limpide, le lobby qui agit cible les chevaux de course et tente de faire croire que nos équidés dormiront bientôt dans nos salons comme les chiens, les chats, qui au passage sont aussi taxés au taux réduits de 5,5 % en France !.

Notre position :

Le GHN a participé avec France Galop, le Cheval Français et la FNSEA aux travaux qui ont permis de préparer la défense de l'Etat ; la France bénéficie du droit de l'antériorité pour des mesures fiscales prises avant 1991 et elle va sans mal rappelé à la commission que tous les règlements européens et tous les traités fondateurs placent les équidés dans l'agriculture. S'ajoute dans une décision prise par la cour de justice européenne en 2006 « qu'un cheval reste toujours un cheval » qu'il soit dressé ou non, finissant sa vie soit en produit carné soit en farine animale. Ces positions qui seront tenues par l'Etat sont renforcées par celle du COPA qui rassemble toutes les grandes organisations agricoles de chaque pays : le COPA a adressé une lettre dans le même sens fin octobre à la commission qui va devoir affronter une solidarité certaine du monde agricole en Europe.

Poker menteur :

Pendant que des groupes de pression tentent de donner un statut à l'animal pour le protéger et oublient totalement qu'il faut d'abord éduquer les hommes qui ne savent plus vivre avec les animaux, pendant que des groupes de pression tentent de faire croire qu'il ne doit pas y avoir d'économie du cheval sûrement pour redevenir concurrentiels en tant que particuliers sur le marché du cheval de course, une autre partie va se jouer, celle de la politique fiscale de l'Europe. Une prochaine directive fiscale sur le « small business act » autorisera les pays qui le souhaitent à baisser la TVA pour des activités de très petites entreprises non concurrentielles entre pays employeurs de main d'œuvre. Ne cherchez pas, il s'agit par exemple en France de la restauration, et de nos activités !

Pronostic :

Il faudra de 2 à 3 ans probablement pour que la cour de justice prenne une décision, à moins qu'elle n'accélère son action car elle juge actuellement la situation de la Hollande sur le même sujet. Parallèlement, les taux de TVA devraient s'aligner en 2011 dans tous les pays mais la crise économique montre que certains pays augmentent la TVA, d'autres la baisse depuis 2008. Pour continuer le pronostic, il faut évaluer deux points essentiels qui sont ceux sur lesquels le GHN est désormais concentré avec le soutien actif de la FNSEA

L'Etat français va-t-il chercher à se joindre aux autres pays pour sa défense, créant en particulier un arc franco allemand puissant ?

L'Etat français protégera-t-il notre secteur s'il le faut car il est bien composé de très petites entreprises employeurs de main d'œuvre qui devraient donc bénéficier de l'exception fiscale annoncée ?

Le GHN a déposé une étude au cabinet de Madame Lagarde en Janvier 2009, étude qui montre que l'investissement de nos entreprises et la progression de l'emploi sont incontestablement une réussite, ce qui indique aussi clairement qu'un retour en arrière stopperait net cette progression économique et sociale.

C'est la politique du cheval en France et en Europe qui vont maintenant se déclarer, soyons prêts à nous défendre par tous les moyens, en particulier face à tous ceux qui feignent d'ignorer que c'est nous qui enseignons la connaissance et le respect du cheval, d'ignorer que c'est parce que le cheval travaille qu'il est toujours « la plus noble conquête de l'homme ».

Jacques ARTHUYS